

## Communiqué de presse En finir avec le projet de fusion des AESH et AED (ARE)

En avril 2023 dernier, le président de la République, avait annoncé lors de la Conférence Nationale du Handicap, une proposition indigente : « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) » niant ainsi les spécificités des deux métiers.

Les syndicats de la FSU n'ont cessé, depuis cette annonce, de dénoncer cette mesure qui dégraderait encore davantage les conditions de travail des AESH, nuirait à la juste reconnaissance professionnelle du métier des AESH et aux missions dédiées aux élèves en situation de handicap. Ce projet nie aussi le rôle essentiel joué par les AED dans les collèges et lycées, dans l'accompagnement, le soutien, l'écoute des élèves.

Ces demandes ont enfin été entendues sous la pression de la mobilisation des agents concernés et de leurs organisations syndicales, puisque le ministère a annoncé en groupe de travail l'abandon de ce projet qui doit être officialisé lors du Comité Interministériel du Handicap le 16 mai.

Pour autant, la FSU ne peut nous ne pouvons pas se nous satisfaire de cette victoire et devons poursuit poursuivre notre sa bataille pour reconnaître la professionnalité des AESH et leur place centrale dans une école inclusive. C'est pourquoi, la FSU rappelle ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté-es. Tout en exigeant l'abandon des PIAL, elle s'oppose au projet d'expérimentation des PAS à la rentrée 2024 et à leur généralisation. La FSU porte une redéfinition du temps de travail des AESH, permettant l'accès à des emplois à temps complet en restant sur les missions d'accompagnement sur le temps scolaire et en intégrant des temps de concertation, de formation et de préparation.

La FSU continuera de revendiquer de meilleures conditions d'emploi et de salaire pour ces agent-es précaires. Elle portera ses revendications lors de la journée unitaire contre la précarité du 5 juin.

Bagnolet, le 15 mai 2024